

À propos de FSCS

FSCS protège les consommateurs en cas de défaillance des établissements de services financiers [ou de leur faillite]. Il s'agit du système de compensation des clients d'établissements de services financiers agréés au Royaume-Uni. Depuis 2001, nous aidons des millions de personnes et nous versons des milliards de livres sterling.

Nous pouvons indemniser les clients si un établissement ferme ses portes ou ne dispose pas de suffisamment de fonds pour payer les créances qu'il a générées. Nous désignons cet établissement comme étant « défaillant ».

Pour savoir si un établissement est déjà défaillant, visitez notre [page sur les établissements défaillants](#). Vous pouvez déposer une demande même si l'établissement n'apparaît pas dans la liste.

Que couvrons-nous ?

Nous couvrons les activités des établissements agréés par les organismes officiels *Financial Conduct Authority* (FCA) et *Prudential Regulation Authority* (PRA).

Les FCA et PRA sont les organismes de surveillance indépendants des établissements financiers au Royaume-Uni, mis en place par le gouvernement en vue de réguler les services financiers sur le territoire et de protéger les droits des consommateurs. Nous pouvons couvrir les établissements européens agréés par les organismes de surveillance nationaux travaillant au Royaume-Uni.

FSCS protège ce qui suit :

- **Les dépôts,**
- **Les investissements,**
- **Le financement hypothécaire** (pour les entreprises depuis le 31 octobre 2004),
- **Les polices d'assurance,** et
- **Le courtage en assurances** pour les entreprises depuis le 14 janvier 2005. Nous protégeons également les assurances-voyage associées lorsque des compagnies, telles les agences de voyage et les sociétés du secteur du tourisme, vendent des polices en lien avec des voyages ou d'autres activités liées aux déplacements commerciaux depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le système a été créé dans le cadre de la loi de 2000 sur les services et marchés financiers et il est entré en fonctionnement le 1^{er} décembre 2001. Nous couvrons également les créances antérieures à cette date.

FSCS est un service gratuit pour les consommateurs et ne dépend ni du gouvernement ni du secteur de la finance.

Existe-t-il des limites de protection ?

Les FCA et PRA régissent notre couverture et définissent nos [limites](#) d'indemnisation et ses règles. Les règles de la PRA couvrent des créances liées aux dépôts, aux polices d'assurance générale et aux assurances-vie. Ces règles figurent dans les sections *Depositor Protection* et *Policyholder Protection* du [règlement de la PRA](#).

Les règles de la FCA couvrent les créances liées aux autres types d'activités susmentionnées et se trouvent dans la section *Redress* du [manuel de la FCA](#).

FSCS ne couvre ni les îles anglo-normandes ni l'île de Man, bien qu'il existe des exceptions pour les créances d'assurance.